

## PRÉFET DU GARD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service Eau et Risques  
Unité Milieu Aquatique et Ressource en Eau  
Réf. : SER/MARE/SC - 2018-  
Affaire suivie par : Siegfried CLOUSEAU  
☎ 04.66.62.62.49  
Courriel : siegfried.clouseau@gard.gouv.fr

Nîmes, le 28 DEC. 2018

Le préfet

à

M le président du comité de rivière  
du bassin versant de la Cèze

### **Objet : Approbation du plan de gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de la Cèze**

Les ressources en eau de surface du bassin versant de la Cèze sont identifiées en situation de déséquilibre quantitatif dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021.

L'ordre de grandeur de ces déficits a été évalué par le courrier du 28 mai 2015 du préfet de région, notifiant à mon prédécesseur les volumes prélevables sur le bassin versant de la Cèze. Dans ces conditions, le préfet du Gard en poste a confié, le 22 septembre 2015, à l'EPTB Cèze sous l'égide du comité de rivière, le soin d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'échelle du bassin versant avant la fin de l'année 2017.

J'ai pris connaissance de ce PGRE, adopté par le comité de rivière le 3 juillet 2018, et pour lequel le comité départemental de l'eau et des inondations, réuni le 18 juin 2018, a émis un avis favorable.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'organisation de la concertation, pendant laquelle de nombreux débats ont eu lieu. Ces débats ont permis de faire émerger un PGRE basé sur les constats partagés suivants :

- la faiblesse de la ressource en étiage ;
- un déficit de connaissances sur les prélèvements, le fonctionnement des eaux souterraines, et des besoins de fiabilisation du suivi de l'hydrologie ;
- une forte pression de prélèvement en période d'étiage ;

Les débits cibles étapes retenus par le PGRE traduisent la volonté des acteurs du territoire de s'inscrire dans une trajectoire opérationnelle et réaliste de retour à l'équilibre avec une utilisation économe et raisonnée de la ressource en eau.

Le PGRE propose ainsi des actions relatives à l'amélioration des connaissances sur les ressources et sur les besoins en eau, à la réalisation d'économies d'eau, à la solidarité entre usagers, à l'optimisation de la gestion du barrage de Sénéchas, au suivi du PGRE et des objectifs fixés, et à l'accompagnement des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions.

Je constate que les efforts, parfois substantiels, consentis par les acteurs du territoire devraient permettre de réduire les prélèvements dans les eaux de surface et les ressources en lien. En particulier, à l'horizon 2022, par rapport à la situation de référence notifiée, ces réductions sont estimées à environ 50 000 m<sup>3</sup> en juin, et 60 000 m<sup>3</sup> en juillet sur la partie amont du bassin versant (commune de Rivières).

Ces actions ne permettent toutefois pas le retour à l'équilibre quantitatif notifié sur le secteur de la Tave et sur l'amont du bassin versant, en partie du fait de l'hydrologie naturelle reconnue comme contrainte sur les secteurs cévenols. Le PGRE prévoit à cet égard d'engager des études pour caractériser les possibilités de mobilisation de nouvelles ressources. Je vous invite donc à mobiliser les acteurs du territoire pour mettre en œuvre les différentes actions du PGRE, et pour faire émerger de nouvelles actions qui permettront d'atteindre le retour à l'équilibre recherché.

Pour ma part, je serai très attentif à la réalisation des actions d'économies d'eau et à leur traduction effective dans les autorisations de prélèvements, de façon à ce que les volumes à prélever n'excèdent pas les enveloppes retenues par le scénario du PGRE. Je participerai également à l'amélioration des connaissances sur les prélèvements en renforçant les actions de contrôle et, après capitalisation de ces connaissances, j'engagerai une campagne de révision des autorisations de prélèvements. L'action réglementaire de notification des débits réservés sera menée en parallèle.

En outre, conscient de la nécessité de mettre en place une station hydrométrique sur le secteur amont du bassin versant et de fiabiliser la station de Bagnols-sur-Cèze en période d'étiage, j'engagerai les actions nécessaires pour améliorer cette situation.

Enfin, j'ai pris note de l'attente d'une éventuelle révision des débits d'objectif d'étiage et des discussions autour des incertitudes entachant l'évaluation de l'hydrologie et des volumes prélevés. Les débits objectifs notifiés sont établis sur la base de la meilleure connaissance disponible et ont été ajustés sur la base d'indicateurs hydrologiques (QMNA5, 1/20e module) cohérents avec la satisfaction minimale des besoins des milieux aquatiques. Je demanderai à mes services d'être particulièrement mobilisés dans le suivi des actions relatives à l'amélioration des connaissances, et si de nouvelles connaissances le justifient et permettent de capitaliser des éléments suffisamment étayés et partagés, je proposerai au préfet coordonnateur de bassin d'examiner une demande d'évolution des débits d'objectifs d'étiage.

Je vous remercie pour votre mobilisation au service de la restauration de l'équilibre des ressources en eau du bassin versant de la Cèze, gage de durabilité des activités qui s'y exercent et de restauration du bon état des ressources en eau, et vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez lors de la mise en œuvre des actions de ce PGRE.

Le préfet

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

  
François LALANNE

Copies adressées à :

- parties prenantes et maîtres d'ouvrage des actions du PGRE,
- AFB, AERMC
- services de l'Etat : DDTM30, DDT48, DDT07, ARS, DREAL/ UT30-48, DREAL/ DE, DDPP, DREAL ARA/ Service prévention des risques naturels et hydrologiques

